

LES URNES OU LA RUE...

(Le Monde libertaire - n°1464 - février 2007)

Quand reflleuriront les lilas blancs, les voteux, comme disait Gaston, iront de gauche à droite, gavés de lait médiatique... Si leur champion est élu, ils auront une chance de le voir, en chair et en os, sabler le champagne. Il ne promettra rien puisqu'un ancien compétiteur, plus cynique et plus franc, a dévoilé: «*les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent*». Dans 5 ans, il reviendra. Edile ou député, il aura défendu tout à la fois les intérêts du patron et de l'ouvrier, du PDG et du SDF, de l'actionnaire et du chômeur, c'est la loi, la prise en charge du «*bien commun*», de la Commune au niveau de l'Etat. La République est démocratique mais le système économique est capitaliste. C'est une République bourgeoise.

L'angélique Condorcet voyait dans le suffrage universel le recours de l'humanité. A condition que le citoyen, dûment instruit et éclairé, «*l'homo suffragans*», élabore et adopte de bonnes lois. Ni Marx ni Bakounine ne vouent au bulletin de vote cet acte de foi. Mais ils saluent à l'unisson la Révolution française, la «*grande révolution*», qu'ils espèrent voir s'étendre au reste de l'Europe. Mieux vaut selon eux une démocratie parlementaire, aussi truquée soit-elle, que la monarchie et les régimes autoritaires du Tsar et de Bismarck.

L'urne, «...instrument d'émancipation» (Marx):

Mais les perspectives qu'ouvre la République Française ne sont pas les mêmes pour Marx et Bakounine, tant il est vrai que leurs objectifs divergent. Pour Marx, obsédé par la conquête de l'Etat, les urnes sont un moyen, dans les Etats démocratiques, de propulser le parti ouvrier aux responsabilités suprêmes puis de transformer l'Etat bourgeois en Etat ouvrier. Lorsqu'en 1880, Jules Guesde jette les bases du parti, Marx invoque, en préface: «*...tous les moyens dont dispose le prolétariat, y compris le suffrage universel, transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation*».

La stratégie de Marx s'est traduite par une bifurcation. La branche russe, après une alternance d'action électorale et de coup d'Etat, établit la dictature du prolétariat sous l'égide de Lénine et Trotski, Staline n'aura plus qu'à en chausser les bottes. La branche européenne joue le jeu parlementaire au nom de la social-démocratie. De compromissions en unions sacrées, elle s'embourbe dans la collaboration de classes jusqu'à sa disparition, phagocytée par les sociaux-chrétiens qui substituent à la lutte des classes l'association capital-travail, au nom du «*bien commun*», de l'entreprise à la nation en passant par la région, à la sauce participative et associative.

C'est faire fi, dira-t-on, d'acquis démocratiques et sociaux considérables obtenus dans le cadre de ce régime parlementaire. De fait, la loi de séparation de 1905 et l'école laïque dont s'honore le nom de J. Ferry sont les fleurons de la 3ème République, en bisbille avec une église alors hostile à la bourgeoisie industrielle. Dommage qu'à ce même patronyme s'attachent la conquête du Tonkin et le massacre des communards par les Versaillais qui comptaient dans leurs rangs J. Ferry. Ces communards anti-cléricaux qui furent les premiers à établir les fondements de l'école laïque entre les barricades. De même les acquis des accords Matignon, congés payés, contrats collectifs... ne furent pas l'effet d'un accès d'affection de L. Blum, mais les fruits des gigantesques grèves de 1936. La mise en œuvre d'une couverture sociale, santé et retraite, ne fleurit pas sous les bonnes étoiles du Général de Gaulle, mais au fumet des mitraillettes encore chaudes du peuple résistant au nazisme et à Pétain. Le statut des fonctionnaires, quelques années après leur grève de 1953. On peut multiplier les exemples. Les acquis sociaux ne sont pas le résultat de bonnes élections, mais celui d'un rapport de forces. Le moteur de l'histoire c'est celui de la lutte des classes, exprimée par la revendication et l'action directe.

Les déboires de l'Homo suffragans:

Il est patent que ce rapport s'exerce dans un contexte de plus ou moins grandes libertés collectives et individuelles. Si la nature de l'Etat, instrument de coercition au service de la catégorie dirigeante, ne peut varier, pas plus qu'un bazooka n'est fait pour cajoler, les différentes formes de l'Etat présentent un intérêt majeur. Le rapport des forces ne s'exerce pas dans un Etat démocratique de la même façon que dans un Etat totalitaire, fasciste, oligarchique ou théocratique. Sans compter les glissements d'une forme vers une

autre. Ces considérations conduisirent à des attitudes peu conformes avec l'orthodoxie abstentionniste: fin du 19ème, Pelloutier soutint la candidature d'A. Briand en Loire-Inférieure contre les Blancs réactionnaires cléricaux, Frédérica Montseny accepta un ministère dans le gouvernement républicain de Caballero en 36 face aux fascistes de Franco. Aujourd'hui, sur la planète, des peuples tyrannisés revendiquent le suffrage universel. Une théorie, cohérence fondée sur la constance de relations de causes à effets, ne saurait s'exempter d'une confrontation avec le contexte social sous peine de s'avilir en dogme et idéologie. Mais il appert que, sans sacraliser l'une et l'autre, c'est, in fine, dans l'usine et dans la rue que tout se joue (y compris la promotion des principes du collectivisme et du fédéralisme: comité fédéral de grève... délégations aux conseils de gestion, gestion directe dans le cadre des fédérations d'industries et de communes, etc...). C'est d'autant plus vrai aujourd'hui que l'homo suffragans, nanti de son atome de souveraineté citoyenne, vient d'essuyer deux avaries en moins d'un demi-siècle.

La première, après l'effondrement de la social-démocratie dans les djebels algériens et l'appel à De Gaulle, avec le passage du parlementarisme démocratique, type 3ème République, au régime présidentiel de la 5ème. Drôle de petit jeu: Chirac ou Le Pen? Sarkolini la matraque ou Sainte Mère Blairette (ou les deux)? Un seul personnage, entre autres pouvoirs, peut d'un geste auguste, quand bon lui semble, dissoudre l'assemblée et renvoyer les élus du peuple à la campagne. Deuxième assaut: le traité de Maastricht atteint la souveraineté nationale. Des commissaires, désignés par des exécutifs, responsables devant personne, hormis le grand capital, concoctent et présentent à un conseil des ministres, exécutif également, des lois qui s'imposent aux lois nationales des pays de l'U.E. C'est l'antipode de la séparation des pouvoirs établis par Montesquieu. Inspirée par des officines du grand capital, F.M.I., O.M.C., Banque Mondiale, O.C.D.E...., la Commission de Bruxelles distribue ses «feuilles de route» aux chefs d'Etat qui les répercutent aux ministres, aux préfets et aux Régions. Ainsi fonctionne la «subsidiarité». On comprend pourquoi dans les Etats ainsi ligotés un simple infléchissement de la politique économique dans un sens keynésien qui laisserait une marge de manœuvre au réformisme syndical est interdit par les «critères» de la gouvernance mondiale, dont l'UE. est un relais. Dernière forfaiture: des apparatchiks syndicaux décrètent la fusion de l'internationale réformiste avec la chrétienne pour fabriquer une C.S.I., intégrée via l'O.N.U. à la gouvernance capitaliste mondiale. Réalisation du vieil objectif: «*un syndicat ligoté par les pieds dans la section d'entreprise et pendu par la tête*» (formule employée par Bergeron contre l'institution d'un sénat économique en 1969).

Charte d'Amiens ou Charte du Travail:

Quand Bakounine applaudissait à la «Grande Révolution», il distinguait «*le républicain politique, homme du passé et le socialiste républicain, homme de l'avenir*». Opposant ainsi l'action électoraliste parlementaire à l'activité sociale syndicale, la grève. Sa perspective n'était pas la prise du pouvoir d'Etat mais sa destruction et son remplacement par le collectivisme fédéraliste. Il stigmatise dans le principe électoral un abandon de souveraineté en faveur de personnalités politiques, un chèque en blanc dont le bénéficiaire n'a pratiquement aucun compte à rendre. C'est le contraire de la démocratie de représentation qui, prolongeant et nourrissant l'action directe, délègue sur un ou plusieurs points précis des mandataires comptables devant leurs mandants. Ce système de délégation sur mandats est mis en pratique dans les syndicats (du moins dans certains). Les anarchistes et particulièrement les anarcho-syndicalistes ont utilisé la possibilité qu'offre le cadre républicain d'organiser la classe des exploités, en dehors et face à l'Etat. Tandis que Fernand Pelloutier institue la *Fédération des Bourses du Travail*, interprofessionnelles, creusets d'une conscience de classe, Emile Pouget participe à la rédaction de la *Charte d'Amiens*. Elle définit la nature du syndicat: révolutionnaire dans son objectif qui est «*la disparition du salariat et du patronat*», il pratique une action quotidienne réformiste, dans la stricte indépendance par rapport à l'Etat et aux partis candidats à la gestion de l'Etat (bourgeois ou ouvrier); la Charte préconise l'action directe, notamment la Grève Générale. Elle stipule «*l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste*», n'en déplaise aux agents de la C.S.I.

D'excellents principes, singulièrement menacés après avoir été couramment transgressés. Mais les temps qui viennent ne supporteront pas les demi-teintes et les demi-mesures. La pression des partis aux abois et les exigences de la gouvernance mondialiste interdiront aux syndicats un autre rôle que celui d'accompagnement et de participation sur le modèle de la C.F.D.T. et de la C.E.S., au nom du «*syndicalisme rassemblé*» cher à Thibault. Il n'y aura plus de place entre la *Charte du Travail* et la *Charte d'Amiens*. Des plans d'attaque se sont faits jour, rapport Chertier, rapport Hadas, syndicats obligatoires, inféodés et colégislateurs.

Les anarchistes manqueraient gravement à leur rôle s'ils ne reprenaient pas dans sa substance le flambeau de la *Charte d'Amiens* et n'œuvraient pas au premier rang du regroupement d'un courant de résistance comme à Amiens il y a un siècle.

Serge MAHE.

GRAND ECART ET DOUBLE JEU...

J'ai assisté au meeting de soutien de Gérard SCHIVARDI qui s'est tenu à Rezé avant le premier tour de l'élection présidentielle.

Je n'ai pu qu'affirmer mon accord avec la plupart des thèmes développés et, notamment, avec la nécessité de rompre avec l'Union Européenne.

Sur le problème de la reconstruction d'un «véritable parti ouvrier», en ce qui me concerne, je ne vois que des avantages à la reconstruction, en France et dans le cadre d'une véritable Internationale, d'une authentique représentation politique ouvrière et démocratique qui ne soit pas qu'une simple réplique de la «sociale démocratie» voulue par Jules Guesde et ses émules.

Bien entendu, tous ces problèmes méritent discussions qui devraient, normalement, se dérouler dans le cadre fraternel de la démocratie ouvrière.

Tel ne semble pas, hélas! être le cas. Un camarade de Lyon, à propos de «*l'adresse aux militants et aux syndicats de la C.G.T.-F.O.*», nous écrit:

«*Bonjour; j'ai distribué quelques textes le 1er mai et demandé au secrétaire de l'U.D. d'en parler à la CE du 2. Il était d'accord.*

Hier; avant la C.E., suite à une décision unanime du bureau de l'U.D., il m'a demandé officiellement de ne pas intervenir car le bureau considérait qu'une «pétition» interne à la confédéré était contraire aux traditions de l'organisation et a rajouté, officieusement, que pour des raisons différentes personne ne voulait que le sujet soit abordé. Après la C.E., j'ai demandé des explications à un des deux militants C.C.I. du bureau. Il m'a expliqué que demander le départ de la C.S.I. et être minoritaire au congrès, nous amènerait à quitter la confédéré (on prépare la scission). En plus, comme on ne propose pas d'alternative internationale, on va casser l'organisation.

Par contre, la quinzaine de militants de la CAF de Lyon ont approuvé le texte».

Il ne s'agit pas d'un acte isolé mais d'une campagne nationale (au profit de qui et de quoi?).

A Nantes, je me suis vu, moi aussi, reprocher de vouloir «*organiser une pétition*» (et quand bien même cela serait?).

Néanmoins, il ne s'agit pas d'une «*pétition*» mais d'une adresse aux militants et aux syndicats de la C.G.T.F.O. qui, il est vrai, exprime un point de vue qui n'est, ni celui de «l'appareil», ni celui du parti de Sainte Marie Ségolène et de son infortuné compagnon.

Dans le même temps, un «*ami de 40 ans*» m'écrit pour me signifier qu'il rompt avec moi au prétexte que j'aurais «*insulté Jean-Claude Mailly*».

Ceci étant, je ne pense pas, qu'à l'étape actuelle, les auteurs de l'adresse envisagent de constituer une «*tendance*» qui, selon mes contradicteurs, feraient de nous des «*scissionnistes*».

Enfin, et dans le but de nous obliger à inscrire notre action dans le cadre de la «pensée unique», on n'hésite pas à falsifier l'histoire en affirmant que «*tendances et courants*» n'appartiendraient pas à la tradition «*ouvrière*»... Mille regrets mais, avant guerre, lors de mon passage aux *Jeunesses Socialistes*, j'ai appartenu à une tendance «*gauche révolutionnaire*» animée par Marceau Pivert. Et après la guerre, à la C.G.T., j'ai participé aux activités de la tendance «*confédérée*» dont le journal était «*Force-Ouvrière*».

Je peux donc témoigner que courants et tendances sont parties intégrantes de l'histoire du mouvement ouvrier (sauf, bien entendu, dans les organisations où sévit «*le centralisme démocratique*»).

Enfin, au meeting du 1er mai organisé à Nantes par l'U.D. C.G.T.-F.O., nos camarades qui distribuaient «*l'adresse*» se sont vus vertement et longuement rappelés à l'ordre par le secrétaire de l'U.D... De quel droit?

Tout ceci m'amène à poser une question au Bureau Confédéral:

A la C.G.T.-F.O., les militants ont-ils encore le droit d'avoir et de défendre une opinion qui ne soit pas celle «*des appareils*» sans se voir vilipender et traiter de «*scissionnistes*» par un service d'ordre d'ailleurs?

Et peut-on à la fois s'affirmer, sur le plan politique, pour la rupture avec l'Union Européenne et collaborer (même indirectement) aux instances de l'U.E. que sont la C.E.S. et la C.S.I.?

Mais qu'on ne se fasse pas d'illusions: on ne nous fera pas taire!

Je suis, moi aussi, un vieux militant (70 ans de militantisme et de fidélité à ma classe et à mes idées) et je n'ai jamais été un adepte du double jeu. Pour moi, la fin ne justifie pas les moyens!

J'ajoute, qu'à mes yeux, lorsqu'il s'agit de défendre mes idées, le nombre importe peu... En 1947, nous n'étions pas nombreux à vouloir «*continuer la C.G.T.*» en construisant la C.G.T.-F.O.

L'histoire a tranché et je persiste et signe!

«Il n'est pas de sauveur suprême, ni Dieu, ni César, ni Tribun».

A bons entendeurs... Salut.

Alexandre HEBERT.

ADRESSE AUX MILITANTS ET SYNDICATS DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE-OUVRIERE...

Dès ses origines, le mouvement syndical s'est constitué dans un cadre international. «*Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!*», proclamait l'*Association Internationale des Travailleurs* fondée le 28 septembre 1864 à Londres.

L'Internationale syndicale doit faire vivre concrètement la solidarité entre les classes ouvrières de tous les pays, assurer la liaison et l'information... Encore faut-il que l'outil soit à la hauteur de la tâche. Ainsi, immédiatement après sa création en 1947, la question internationale s'est posée à la nouvelle confédération ayant vocation à continuer la C.G.T.: *La Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE*.

Après débat entre les militants, il a été décidé de ne pas rejoindre la *Fédération Syndicale Mondiale* (F.S.M.) inféodée aux staliniens pas plus que la *Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens* (C.I.S.C.), laïcité et indépendance obligent.

C'est ainsi que les militants de la C.G.T.F.O. contribuèrent largement à la création de la *Confédération Internationale des Syndicats Libres* (C.I.S.L.). Certes, les orientations de la C.I.S.L. furent parfois critiquables et l'action revendicative pas toujours aussi combative que nous l'aurions souhaité mais la liberté et l'indépendance syndicale furent toujours préservées.

Un premier pas vers l'intégration fut franchi lorsque la branche européenne de la C.I.S.L. se transforma en *Confédération Européenne des Syndicats* (C.E.S.). Cette nouvelle structure s'est très vite avérée n'être rien d'autre que la courroie de transmission de la *Commission Européenne*. L'objectif était de transformer les organisations syndicales en structures subsidiaires impliquées dans la mise en œuvre des directives européennes visant à créer le fameux marché libre à l'échelle de notre continent, ce qui passe nécessairement par la destruction des droits et acquis de la classe ouvrière.

Le processus d'intégration syndicale se poursuit. Début novembre 2006, un congrès constitutif a porté la *Confédération Syndicale Internationale* sur les fonds baptismaux. Auparavant, la C.I.S.L. et la C.M.T. (*La Confédération Mondiale du Travail*, héritière de la C.I.S.C.) ont chacune tenu un congrès de dissolution pour pouvoir ensemble donner naissance à cette fameuse C.S.I. Ainsi, les vœux de l'*Organisation Mondiale du Commerce* et du *Fonds Monétaire Internationale* sont comblés, la C.S.I. devient l'interlocuteur unique dans le cadre d'une gouvernance de l'économie globalisée.

Il n'est qu'à lire la déclaration de principe de la C.S.I. pour s'en convaincre: «(...) Elle assume la tâche de combattre la pauvreté, la faim, l'exploitation, l'oppression et l'inégalité par le biais de l'action internationale que réclament les conditions de l'économie globalisée, tout comme elle assume la tâche de lutter pour

la gouvernance démocratique de cette économie (...)». Plus loin «*La Confédération exprime son soutien indéfectible aux principes et au rôle des Nations Unies, et à sa légitimité et son autorité uniques (...), appelant le respect et l'adhésion de la communauté internationale toute entière*».

Il est précisé par ailleurs en évoquant les moyens d'action de cette nouvelle organisation: «*Elle développera des liens et des coopérations avec d'autres organisations de la société civile et groupements politiques*». Quand on connaît les liens qui existent entre nombre d'O.N.G. et la hiérarchie catholique, on n'est nullement surpris d'apprendre que les promoteurs de la C.S.I. ne proposent rien de moins que d'en finir avec l'indépendance syndicale, avec la Charte d'Amiens qui est au mouvement ouvrier ce que la laïcité est à la République!

Comment, dès lors, accepter que la C.G.T.-F.O.adhère à la C.S.I.? Comment accepter surtout que cette adhésion soit décidée sans débat des syndicats et des militants, en négation du fédéralisme qui est le ciment du syndicalisme libre et indépendant de la C.G.T.-F.O.?

C'est pourquoi les syndicats et les syndiqués soussignés exigent que la question de l'adhésion à la C.S.I. fasse l'objet d'un débat et d'une décision du Congrès Confédéral de la C.G.T.-F.O. à Lille et pour leur part se prononcent contre l'adhésion de la C.G.T.-F.O. à la C.S.I.

Se sont associés à cette Adresse:

Josiane ANSQUER (29) - Jean-Joseph ARNAUD (44) - Sylvain AUVRAY (50) - Nicole BARNOUD (69) - Christophe BITAUD (75) - Anna BOUYER (38) - Maïté BOYADJIS (44) - Marie-Catherine BOYADJIS (44) - Marie-Louise BREUT-PICHON (29) Christian CAMELIN (91) - François COUTURIER (44) - Jean-Manuel DELSAUX (44) - Jean-Bernard DUBUISSON (25) - Marie-Anne DUGUE (44) - Marguerite FABRE (44) - Jean-Claude GARNES (69) - Ludovic GUILLAUMA (82) - Alexandre HEBERT (44) - Marc HEBERT (29) - Christian JOYEUX-BOUILLON (69) - Bertrand KANBAN (44) - Johann LAURENCY (44) - André LE BEHEREC (56) - Jean LE CADRE (44) - Jean-Paul LE FEBURE (69) - Jean-Claude LOEW (91) - Robert MABILON (69) - Serge MAHE (44) - Bérengère NAYMAN (44) - Morgane PAGE (50) - Michel PARCABE (33) - Yann PERROTE (50) - Marc PREVOTEL (33) - Jo SALAMERO (33) - Jacqueline SALIOU (44) - Katia SANOGO (85) - Casimir SOCHACKI (75) - Laurence STRIBY (25) - Jean THIRLAND (56) - Ariette TORILLEC (44) - Odile TROUSSEAU (44) - Michel VILLEREY (89)- Gérard VOLEAU (44) -

Je soussigné(e), ..., déclare m'associer publiquement à cette Adresse...

«*L'ANARCHO-SYNDICALISTE*»

19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°: 30 euros

Abonnement de soutien: 40 euros

Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER

CCP : 9998 28B Nantes; 19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*

Directeur: Alexandre HEBERT
